



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Capacité d'accueil 1ère année STAPS

Question écrite n° 20754

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la situation des étudiants en première année de licence Sciences et techniques des activités physiques et sportive (STAPS). Plusieurs profils d'étudiants peuvent suivre cette première année d'enseignement : les étudiants souhaitant être admis en première année d'études préparatoires au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute après avoir validé la première année de licence STAPS ; les étudiants réalisant une première année commune aux études de santé (PACES) et enfin les étudiants souhaitant s'orienter vers les métiers offerts par un parcours STAPS traditionnel. Le parcours STAPS est donc sous tension, fréquenté par des étudiants qui ne se dirigeront probablement pas vers les métiers du sport, au détriment de ceux qui ont choisi d'en faire leur métier. Afin d'augmenter la capacité d'accueil des étudiants, certaines universités ont choisi d'ouvrir une antenne STAPS (Nîmes et Vichy). Elle souhaiterait savoir si elle entend augmenter les capacités des filières STAPS, notamment à l'université de Savoie. De même, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre afin d'accompagner les étudiants STAPS dont les places en 1ère année sont occupées par des étudiants n'ambitionnant pas de poursuivre un parcours dans le sport.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20754

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5736

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)